

Réponses techniques et administratives (+données chiffrées):

Je vous rappelle notre réponse à l'interpellation du 24 avril 2017

Lors de la conception du budget 2017, nous avons décidé d'organiser un examen de statutarisation d'agents occupants le grade D (profil ouvrier).

Cet examen est programmé pour le 2^{ème} semestre de cette année. Comme vous le constatez, nous avançons concrètement et d'ailleurs, la réflexion se poursuivra pour la statutarisation du grade E.

Pour mettre en œuvre l'organisation de cet examen deux étapes devaient être réalisées en amont, l'extension du cadre technique qui a créé trois emplois supplémentaires au grade D, soit au total 9 et l'actualisation de notre règlement de 1977 devenu obsolète (notamment au niveau des conditions d'accès)

Nous y avons modifié la validité du recrutement de la réserve qui devenait ainsi illimitée pour les agents de notre administration et du Cpas qui avaient réussi l'examen , sous réserve bien sûr d'une évaluation favorable.

Notons que ce règlement fut approuvé par le CC en date du 16 octobre 2017. Le Collège du 23 octobre a arrêté le profil de compétences et les modalités pratiques de l'examen et a déclaré 9 emplois vacants. L'appel interne et externe a ensuite été lancé avec dépôt des candidatures à rentrer pour le 20 novembre 2017. Une séance d'information à l'attention de l'ensemble du personnel ouvrier a été organisée par le secrétaire communal et la drh en date du 10 novembre dernier. Vingt-sept ouvriers y étaient présents.

La 1^{ère} épreuve a eu lieu le 22 novembre 2017 et 12 agents y ont pris part.

Nous poursuivons donc comme annoncé le processus de statutarisation, permettant ainsi d'offrir à nos agents une plus grande stabilité de l'emploi et des possibilités de promotion aux grades supérieurs (2 emplois vacants de D4) et de C (en prévision de départ à la pension du personnel d'encadrement).